

ENTENTE INTERCOMMUNALE
LUITRE - DOMPIERRE DU CHEMIN - LA SELLE EN LUITRE

REGLEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

1) REGLEMENT DES NAVETTES INTER-SITES ET RAMASSAGE SCOLAIRE À DESTINATION DES ENFANTS :

Pour leur sécurité et leur confort pendant le transport, rappelons **quelques règles à respecter impérativement par vos enfants :**

- Ne pas jouer sur la chaussée avant l'arrivée du car ou minibus
- Se reculer et attendre l'arrêt complet du car ou minibus avant d'y monter
- Rester assis pendant le trajet et respecter les différentes consignes formulées par le chauffeur et les accompagnateurs.
- Ne rien détériorer dans le car sous peine de mise en cause de votre responsabilité et de paiement du coût des réparations
- S'assurer que la route est dégagée à droite et à gauche pour éventuellement traverser après la descente du car.
- Ne pas manger et ne pas boire dans le minibus. Le trajet ne devrait durer que 20minutes maximum
- **À la descente des enfants à l'école de Luitré, merci de bien laisser les enfants remonter jusqu'à l'école avant de les récupérer. Cette précaution est indispensable pour le personnel de l'école afin de contrôler les arrivées et départs des élèves entre chaque site.**

De plus nous conseillons vivement aux familles dont les enfants empruntent à pied un axe routier pour venir à l'arrêt du minibus le matin ou en repartir le soir, de **se munir de gilets fluo-réfléchissants.**

Toutes ces consignes sont destinées à **ASSURER LA SECURITE MAXIMALE POUR VOS ENFANTS** et il convient qu'ils les respectent au mieux. En cas de non-respect de ces consignes l'entente intercommunale avertira par courrier le responsable légal de l'enfant et la sanction pourra être une exclusion temporaire voire définitive du car ou du minibus.

2) CONDITIONS D'UTILISATION DU RAMASSAGE SCOLAIRE (MINIBUS) :

Le système de ramassage scolaire avec les minibus communaux, permet d'offrir aux parents une solution de transports pour les déplacements du quotidien vers et depuis l'école. Il est nécessaire de rappeler aux parents que ce service ne peut fonctionner qu'avec leur entière coopération et participation au respect de certaines règles :

- Les horaires indiqués dans les circuits seront à respecter scrupuleusement. En cas de retard, le minibus ne pourra pas se permettre d'attendre à l'arrêt et passera à l'arrêt suivant.
- Afin de permettre un arrêt du minibus rapide et de dégager au chauffeur la responsabilité de la ceinture, **les parents devront OBLIGATOIREMENT attacher leur(s) enfant(s) dans le minibus.** Des sièges auto seront spécialement prévus pour permettre à tous les enfants d'être transportés en sécurité.

- En cas d'absence des parents le soir, les enfants de 3 et 4 ans seront déposés à la garderie. Les parents doivent signer, à l'inscription, le formulaire de retour en garderie (si enfant de 3 à 4 ans).

Pour assurer le bon déroulement des déplacements il est souhaitable d'appliquer rigoureusement ces consignes.

3) CARTES DE TRANSPORTS (POUR NAVETTES ET/OU MINIBUS)

Le système de cartes de transport sera reconduit et les nouvelles cartes vous seront transmises avant la rentrée après validation des inscriptions et établissement des circuits et effectifs définitifs. **Les enfants transportés devront posséder ce titre de transport dès le jour de la rentrée**, en cas de contrôle de la Région et pour la prise en charge en cas d'accident. **L'entente intercommunale se réserve le droit d'interdire l'accès au car de ramassage, aux élèves qui n'auront pas leur titre de transport** (formulaire d'inscription non retourné ou photo non fournie), **sa responsabilité pouvant être engagée en cas de problème.**

Afin de mieux repérer la destination des élèves, et les aider à repérer leur destination, un système de carte est mis en place.

Pour les navettes inter-sites :

La couleur de la carte représentera la destination finale (lieu de cours) de l'élève :

- Une carte **BLEUE** pour les enfants scolarisés à **DOMPIERRE-DU-CHEMIN**
- Une carte **VERTE** pour les enfants scolarisés à **LA SELLE-EN-LUITRE**
- Une carte **BLANCHE** pour les enfants scolarisés à **LUITRE**

Pour le ramassage scolaire (minibus) :

Une pastille de couleur sera apposée sur la carte en fonction du circuit de ramassage attribué à l'enfant :

- Une pastille **ROSE** pour le circuit n°1
- Une pastille **ROUGE** pour le circuit n°2
- Une pastille **JAUNE** pour le circuit n°3
- Une pastille **ORANGE** pour le circuit n°4

Les circuits définitifs vous seront transmis avec les cartes, avant la rentrée.

En vous remerciant pour votre participation, nous vous souhaitons une bonne rentrée et une bonne année scolaire.